

15386/17 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 avril 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 avril 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil sur l'établissement d'un entrepôt pour les missions
civiles de gestion de crise

E 12944

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.